

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**Du LUNDI 27 AOUT 2018**

**Étaient présents** : DONZE Solange, VERNEY Thierry, LOICHOT Marie-Claude, LOICHOT Jean-Marc, MONNET David, SIRUGUE Régis, SAUNIER Nadia, GIGON Vincent, CATTIN Pascal, et STOECKLIN Gilles

**Absents excusés** : GIGON Etienne

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Location appartement à Mr BEMER Valérian et Mme JENY Valérie.  
Accepté à l'unanimité.

**1. Rendu caution Melle MOUREAUX Morgane**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour rendre sa caution de 400 € à Melle MOUREAUX, suite à son départ du logement de l'ancienne fromagerie.

**2. Rendu caution Mr WANDEWALLE Laurent**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour sa caution de 440 € à Mr WANDEWALLE Laurent, suite à son départ du logement de l'ancienne cure.

**3. Location appartement à Mr MAGNIN Thomas**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte de louer l'appartement libre dans l'ancienne fromagerie, à Mr MAGNIN Thomas, pour un montant de 400 € mensuel, et à compter du 04 août 2018. Une caution à hauteur d'un mois de loyer sera également demandée.

**4. Location appartement à Mr BEMER Valérian et Mme JENY Valérie**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte de louer l'appartement libre dans l'ancienne cure, à Mr BEMER Valérian et Mme JENY Valérie, pour un montant de 450 € mensuel, et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Une caution à hauteur d'un mois de loyer sera également demandée.

**5. Devis porte garage logement mairie**

Le conseil à l'unanimité valide et autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise HENZELIN, quant au remplacement de la porte de garage du bâtiment de la mairie. Il s'élève à 2 560 € HT.

**6. Vente d'herbe Mr SAUNIER Jean-Louis**

*Mme SAUNIER Nadia ne participant pas au vote.*

La vente d'herbe pour l'année 2018 au profit de Mr SAUNIER lui sera facturée 30 €.

**7. Subvention ADMR**

Le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à la demande d'aide financière de l'association ADMR.

**8. Indemnité comptable**

Il est décidé de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière, et de lui accorder une indemnité au taux de 100 % / an. Indemnité calculée selon les bases définies par arrêté interministériel et attribuée à Mr Claude MATTERA.

**9. FAAD Et FSL**

Le conseil décide de ne pas participer aux Fonds de solidarité pour le logement, ni au Fonds d'Aide aux accédants à la propriété en difficulté.

**10. Projet intervenant social gendarmerie**

Pour faire suite à un courrier du ministère de l'intérieur exposant l'éventuelle mise en place d'un intervenant social gendarmerie, le conseil municipal à l'unanimité décide ne pas répondre favorablement à cette sollicitation.

**11. Renouvellement contrat assurance statutaire**

Le contrat d'assurance statutaire mis en place par le biais du Centre de Gestion du Doubs, arrive à échéance au 31 décembre prochain. Le conseil municipal décide de le renouveler pour 4 ans.

**12. RIFSEP**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les primes attribuées aux agents doivent être remplacées par le RIFSEP, englobant toutes les attributions complémentaires au traitement de base.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, le conseil municipal valide la mise en place du RIFSEP sur la paie de ses agents, avec un plafond annuel de 10 800 € brut.

**13. Divers**

- Devis Véolia pour remplacement bordes incendie : travaux reportés à l'année prochaine.